

AFFAIRE N° 6 - Projet d'arrêtés municipal portant réglementation intérieure de l'abattoir.

LE MAIRE : Je vais vous soumettre, Messieurs, une question extrêmement importante l'adoption du Règlement intérieur de l'abattoir municipal.

Ce projet de Règlement comporte 21 pages, c'est dire qu'il m'a demandé beaucoup de soins et de temps.

Je tiens à remercier notre Collègue Raymond PARIS pour le dévouement qu'il a apporté pour mener à bien les travaux de construction et pour la technicité dont il a fait preuve dans l'étude du dossier que je vous présente.

Applaudissements !!

Le Maire donne lecture du projet de Règlement établi (voir projet en annexe).

LE MAIRE : Le projet qui vous est présenté, Messieurs, a déjà été soumis à la Préfecture qui a fait certaines observations de principe que nous avons d'ailleurs adoptées en définitive. Ce texte a donc déjà obtenu l'agrément de la Préfecture.

Un point essentiel est celui du personnel de l'abattoir. La composition de ce personnel a été étudiée par la Préfecture et par le Service Vétérinaire. Je pense que nous serons cependant dans l'obligation d'y ajouter un préposé à la chambre froide.

Le personnel en question sera municipal. D'habitude les bouchers étaient accompagnés à l'abattoir par leur propre personnel : tuteurs et habillements. Désormais, tout sera recruté et mis sous le contrôle de la Commune.

Je pense que l'inauguration de l'abattoir pourra avoir lieu entre le 20 et le 25 Août.

Je conseille vivement à tous mes Collègues d'aller le visiter car il s'agit là d'une réalisation vraiment moderne, offrant un intérêt certain ; M. ROYER ainsi que M. PARIS sont à votre disposition pour cette visite et pour vous fournir toutes explications que vous souhaiteriez obtenir.

En principe, l'abattoir devrait être "départemental", mais il est hors de doute que certaines Communes vont se défendre énergiquement contre l'arrêté préfectoral qui devrait prévoir l'extension du périmètre d'exploitation aux villes voisines.

Messieurs, je répondrai volontiers à toute question que vous voudrez me poser.

A une question de M. EVAN concernant la rémunération qui pourrait être offerte à un technicien, le Maire répond que lors de la discussion qui a eu lieu avec le Chef du Service Vétérinaire, celui-ci a précisé qu'il était absolument nécessaire de recruter un vétérinaire à temps complet.

Le Maire précise que d'ailleurs ce vétérinaire aura également à exercer la surveillance des marchés. " Il faut prévoir que l'année prochaine nous aurons un marché supplémentaire à Sainte-Cécile, un autre dans les hauts de la ville de Saint-Denis et peut-être un à la Montagne... "

Ce vétérinaire qui viendra de France, sera donc recruté à temps complet à un indice qui a été déjà prévu en principe.

M. EVAN ayant fait ressortir à nouveau les difficultés survenues dans le fonctionnement de la chambre froide du Grand Marché, le Maire précise que pour l'avenir, nous aurons un "responsable" chargé de la surveillance de la chambre froide de l'abattoir. Si, par la suite, nous disposons de plusieurs chambres froides, nous pourrions toujours recruter un spécialiste.

Pour le moment, c'est un préposé de la SAPHEN qui, paraît-il, des qualités certaines en la matière, qui serait engagé pour assurer la surveillance de la chambre froide.

LE MAIRE : Je soumetts donc, "cassiers, ce projet de règlement à votre vote, car il serait nécessaire qu'il puisse être adressé à la Préfecture pour approbation définitive, dès demain.

Le projet de Règlement intérieur de l'abattoir municipal présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.